

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
12/09/2024	12/09/2024	En exercice	9
		Présents	8
		Votants	9

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 septembre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CESARI.

Étaient présents : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE et Fabienne QUIÉVREUX et Xavier LUCIANI qui rejoint la séance à partir de ce point.

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX.

Avaient donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Fabienne QUIÉVREUX.

Étaient absents non-excusés :

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

09-2024-02 Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Madame le maire expose :

Vu l'article L2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Saint-Estève-Janson étant de 11 élus, il ne peut y avoir plus de 3 Adjoints au Maire.

Vu la démission du 2^{ème} Adjoint, il appartient au Conseil Municipal de décider de l'élection d'un nouvel Adjoint ou de laisser en l'état et maintenir 2 Adjoints en poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins 1 voix contre de Madame le Maire, décide de maintenir) les Adjoints au Maire au nombre de 3 (trois.



Madame le Maire,

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le **27/09/2024**
- et de sa publication le **30/09/2024**



Madame le Maire,

Martine CESARI.